



## Appel à projets jeunes

### "Ils ont tant de choses à nous dire"

*Favoriser les rencontres entre les générations pour améliorer le regard réciproque et, tisser du lien social, tel est le pari réussi d'un groupe de jeunes du village de Baslieux (54), récompensé lors du dernier salon de l'agriculture.*

raisons entre la vie d'avant et celle d'aujourd'hui autour de thèmes comme l'enfance, l'agriculture, les habitants, l'école, la guerre, la mine, les usines...

Au travers de ces échanges, jeunes et personnes âgées qui se côtoyaient au quotidien, sans véritablement connaître leurs histoires respectives, se sont redécouverts.

Ce fut également l'occasion de valoriser les anciens du village et de sensibiliser les jeunes sur la possibilité pour chacun de devenir acteur sur son territoire.

Pour illustrer cette aventure intergénérationnelle, ils ont réalisé un montage vidéo avec des photos et un diaporama. Et ils envisagent, également, de publier un livre de témoignages.

Les jeunes ont pu ainsi démontrer que la différence d'âge n'était pas un obstacle pour partager de bons moments et installer des liens durables entre leur génération et celle de leurs aînés.

Le fruit de leur travail, salué comme exemplaire, sera prochainement mis à l'honneur lors d'une présentation à l'ensemble du village.

#### ■ Un projet doublement récompensé

Le 8 janvier 2011, dans le cadre du concours régional "Mieux vivre en milieu rural", la MSA Lorraine a récompensé 6 projets dont celui des "Amis du Nanhoh".

Celui-ci a été retenu pour le concours national organisé par la Caisse Centrale de MSA.

La remise des prix s'est déroulée le 26 février 2011, dans le cadre du salon de l'agriculture.

Le projet des "Amis du Nanhoh" a reçu le 4<sup>ème</sup> prix ex aequo dans la catégorie "solidarité-citoyenneté", récompensé par une bourse de 1 300 euros.

**Bravo à tous les participants**

"Ils ont tant de choses à nous dire", c'était le thème du projet porté par un groupe de jeunes, les "Amis du Nanhoh" de Baslieux, dans le cadre du concours "Appel à projet jeunes - mieux vivre en milieu rural", organisé par la MSA. Retour sur l'action...

Au cours de l'été 2010, 5 jeunes du Pays-Haut, Florent, Manon, Marion, Océane et Maxence, sont allés à la rencontre des anciens de leur village, dans le but de sauvegarder leur mémoire.

Ils ont ainsi recueilli des témoignages de la vie rurale d'autrefois et dressé des compa-

### La MSA réédite, cette année, son appel à Projets Jeunes : "Mieux vivre en milieu rural"

La date limite de dépôts de dossiers est fixée au plus tard le 15 octobre 2011.

Les différents projets seront primés pour un montant total de 3 500 euros.

Les meilleurs projets seront sélectionnés pour le concours national organisé par la Caisse Centrale de MSA.

Vous voulez présenter un projet, contactez dès maintenant le correspondant jeunes de la MSA Lorraine

Marie-Pierre GODOT  
Tél. 03 83 74 25 70  
godot.marie-pierre@lorraine.msa.fr  
ou la secrétaire, Marie-Ange THIRION  
Tél. 03 29 64 88 30  
thirion.marie-ange@lorraine.msa.fr

### Gagnez du temps avec la Déclaration Unique d'Embauche en ligne !



En tant qu'employeur, vous devez déclarer à la MSA chacun de vos salariés préalablement à leur embauche. Pour plus de simplicité et de rapidité, vous pouvez effectuer vos DUE ou DUE-CDD par Internet depuis votre espace privé MSA.

Vous pouvez ainsi communiquer rapidement à la MSA les renseignements qui la concernent (cotisations, assurance maladie, médecine du travail, ...).

[www.msalorraine.fr](http://www.msalorraine.fr)

### SOMMAIRE

Appel Projet Jeunes.....	page 1
Aide à la complémentaire santé.....	page 2
Frais de transport ALD.....	page 2
Seuil d'application forfait 18 €.....	page 2
Prime pour assistantes maternelles....	page 2
Dépistage du cancer colorectal.....	page 3
Employeurs de main-d'œuvre.....	page 4
Point Visio Public à Thiaucourt.....	page 4

## Aide à la complémentaire santé, un accès amélioré

Pour améliorer l'accès à l'aide à la complémentaire santé, le montant maximum des ressources à ne pas dépasser, est revalorisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.



Les personnes aux revenus modestes, n'ayant pas le droit à la CMU complémentaire, peuvent bénéficier d'une aide à la complémentaire santé (ACS).

Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources et son montant varie entre 100 et 500 euros, selon l'âge du bénéficiaire. L'ACS permet de réduire le coût de la cotisation de l'assurance complémentaire santé choisie et de ne pas avancer la part des dépenses de soins prise en charge par la MSA, lors des consultations chez le médecin.

Pour améliorer l'accès à l'ACS, une revalorisation progressive du plafond de ressources

a été décidée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les ressources doivent être comprises entre le plafond de la CMU complémentaire et celui majoré de 26 % (contre 20 % jusqu'alors). Ce plafond sera porté à 30 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour en bénéficier, il suffit de se procurer un formulaire de demande de prise en charge auprès de la MSA Lorraine, qui étudiera votre dossier. Si vous remplissez les conditions pour obtenir cette aide, vous recevrez une attestation de droit pour vous et les membres de votre foyer. Vous disposerez alors d'un délai de 6 mois pour remettre cette attestation à votre complémentaire santé.

Nombre de personnes au foyer	Plafond mensuel de ressources pour bénéficiaire de l'ACS*
1	799,17 €
2	1198,75 €
3	1438,58 €
4	1678,33 €
Par personne supplémentaire	319,67 €

\* ce montant tient compte de toutes les ressources imposables ou non et d'un forfait logement en fonction de la composition de la famille.

Âge des personnes composant le foyer	Montant accordé par personne
Moins de 16 ans	100 €
De 16 à 49 ans	200 €
De 50 à 59 ans	350 €
60 ans et plus	500 €

Pour en savoir plus, contactez  
la MSA Lorraine au 03 83 50 35 00  
contact@lorraine.msa.fr

## Frais de transport en ALD

Un décret du 10 mars 2011 modifie les règles de prise en charge des frais de transport des assurés en affection de longue durée (ALD).

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, le médecin doit apprécier la notion d'incapacité ou de déficience dans le cadre de sa prescription de transport permettant un remboursement.

## Relèvement du seuil d'application du forfait de 18 €

Une participation forfaitaire à la charge des assurés avait été mise en place en 2006. Elle concernait tous les actes médicaux coûteux. Le montant de ces actes était au moins égal à 91 € ou leur coefficient était supérieur ou égal à 50.

Un décret du 21 février 2011 vient de relever le seuil de déclenchement de cette participation forfaitaire.

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2011, cette participation de 18 €, restant à la charge de l'assuré, est due pour tout acte d'un montant au moins égal à 120 € ou dont le coefficient est supérieur ou égal à 60. Comme par le passé, cette participation forfaitaire peut éventuellement être prise en charge au titre d'une assurance complémentaire santé.

## Une prime pour aider les assistantes maternelles à s'installer

Les assistantes maternelles nouvellement agréées peuvent bénéficier d'une aide de 500 € pour favoriser leur installation.

Le versement de cette prime d'installation par la MSA Lorraine concerne les assistantes maternelles, **relevant elles-mêmes ou leurs conjoints, de la MSA au titre des prestations familiales.**

Cette aide, destinée à l'acquisition de ma-

ériel de puériculture et de sécurité, est versée sous conditions, notamment de respect par son bénéficiaire d'une charte établie par la MSA.

Pour en bénéficier, l'assistante maternelle doit adresser une demande dans le dé-

lai d'un an à compter de la date de son agrément.

Contact : Service d'Action Sociale

📞 03 83 50 35 20

# Dépistage du cancer colorectal : dès 50 ans, c'est le moment...

Face à la progression du cancer colorectal, devenu 2<sup>ème</sup> cause de mortalité par cancer, le dépistage organisé est généralisé à l'ensemble des personnes de 50 à 74 ans. Entretien avec le Docteur Agnès MAIRE, médecin de Santé publique, coordonnateur du dépistage organisé sur le département des Vosges.



## Pourquoi un dépistage organisé auprès de la population ?

Avec 39 000 cas détectés chaque année, le cancer colorectal est la 2<sup>ème</sup> cause de mortalité par cancer après celui du poumon, un cancer en augmentation (12 000 cas en 1980, 39 000 en 2010...).

Dépisté très tôt, il peut néanmoins être guéri dans 9 cas sur 10.

Pour toutes ces raisons, les pouvoirs publics ont décidé de généraliser le dépistage organisé du cancer colorectal.

## Comment se manifeste ce cancer ?

Appelé aussi cancer de l'intestin, il se développe lentement, le plus souvent à partir de petites lésions dénommées polypes.

Ceux-ci peuvent grossir, saigner et évoluer vers un cancer. Si on les décèle très tôt pour les retirer, on peut éviter cette évolution.

Cependant, si un polype a évolué en cancer, plus la maladie est détectée tôt, plus les traitements seront simples et plus les chances de guérison seront importantes.

## En quoi consiste le dépistage ?

Il est proposé aux personnes de 50 à 74 ans de réaliser, tous les 2 ans, un test permettant de détecter des traces de sang dans les selles. C'est très simple, il suffit de prélever un petit échantillon de selles et de renvoyer celui-ci, au centre de lecture, au moyen d'une enveloppe prête à poster.

## Pourquoi le dépistage n'est proposé qu'aux personnes de la tranche d'âge 50/74 ans ?

La raison est simple : 95 % des cas de cancers colorectaux surviennent après l'âge de 50 ans. Avant cet âge, le cancer colorectal est très rare.

Une petite précision toutefois : le dépistage organisé s'adresse aux personnes, a priori, en bonne santé, c'est-à-dire ne présentant aucun signe, ni antécédent personnel ou familial de cancer colorectal. En effet, les personnes détectées qui présenteraient ces signes, feraient immédiatement l'objet d'un suivi médical très personnalisé renforcé et ne seraient donc plus concernées par les actions de dépistage de masse.

## Qui assure le dépistage ?

Les actions de dépistage sont pilotées dans chaque département par une association départementale, selon un cahier des charges national.

## Quel est votre constat à propos du suivi du dépistage ?

Il est insuffisant. Si toute la population âgée de 50 à 74 ans participait au dépistage, on pourrait faire reculer le risque de mortalité par cancer colorectal de 40 %. Nous en sommes encore loin aujourd'hui.

Nous avons la chance d'être dans un pays où le dépistage est bien pratiqué, sachons nous inscrire dans cette démarche de dépistage et je reprendrai le slogan de la campagne : "Le plus souvent, dépisté à temps, un cancer colorectal n'est pas méchant. Alors faites vous dépister sans tarder. Dès 50 ans : c'est le moment". ■



## LES 5 ÉTAPES DU DÉPISTAGE

**Vous êtes âgé de 50 à 74 ans :**

1. Vous recevez une **invitation** à parler du dépistage du cancer colorectal avec votre médecin traitant.
2. À l'occasion de cette **consultation, le médecin traitant** évalue avec vous le risque de cancer colorectal, en fonction de votre état de santé, de vos antécédents médicaux et de ceux de votre famille.
3. Sans symptôme, ni antécédent particulier, **votre médecin vous remettra un test gratuit** de recherche de sang dans les selles (HEMOCCULT II ®), il vous expliquera son intérêt, son mode d'emploi et la signification des résultats.
4. Vous réalisez **le test à votre domicile**. Ce test est pris en charge à 100% par l'assurance maladie.
5. **Les résultats** vous sont envoyés ainsi qu'à votre médecin traitant :
  - En cas de **résultats positifs**, vous êtes invité à revoir votre médecin traitant en vue de la réalisation d'une coloscopie par un gastro-entérologue, un examen qui permet de visualiser l'intérieur de l'intestin et de détecter des polypes ou des lésions cancéreuses. Les éventuelles lésions suspectes sont, en général, retirées au moment de la coloscopie.
  - En cas de **résultats négatifs**, vous êtes invité à renouveler votre test deux ans plus tard.

## LES ASSOCIATIONS CHARGÉES DU DÉPISTAGE

**ADECA**  
2 rue Doyen Jacques Parisot  
VANDŒUVRE-LÈS-NANCY  
Tél : 03 83 44 87 08

**AMODEMACES**  
16 rue Graham Bell  
METZ  
Tél : 0800 400 407

**AVODECA**  
12 rue Entre-les-2 Portes  
ÉPINAL  
Tél : 03 29 68 36 10

## Renforcer l'accompagnement des employeurs de main-d'œuvre par une meilleure information

Pour permettre aux chefs d'entreprise de mieux faire face à leurs obligations d'employeurs de main-d'œuvre, les échelons locaux de Toul et Pont-à-Mousson ont organisé les 4 et 8 février 2011, deux réunions d'information.



Il n'est pas toujours facile pour les dirigeants des petites entreprises de disposer de toute l'information nécessaire pour faire face à leurs responsabilités, que ce soit en matière de droit du travail, de droit social ou de prévention des risques professionnels. D'autant que la législation est très évolutive dans ces différents domaines.

C'est tout le sens de l'action organisée les 4 et 8 février, sur une journée et demie, par les élus MSA des secteurs de Toul et Pont-à-Mousson. Pour Cyrille PLONGUE, Président de l'échelon local de Toul "nous avons ainsi souhaité répondre à une demande exprimée par certains employeurs de nos secteurs qui estimaient ne pas être suffisamment informés sur leurs obligations d'employeurs". Un sentiment partagé par la Présidente de l'échelon local de Pont-à-Mousson, Jeanine PAWLOWSKI.

12 employeurs de secteurs professionnels très divers (polyculture élevage, viticulture, forêt maraîchage, paysagisme...) ont participé à cette action.

Au programme : un rappel sur les différentes formes de relations de travail en agriculture (prestations de service, entraide, salariat...), les contrats de travail, la réglementation sur le temps de travail, les différentes formalités déclaratives (à l'embauche, à l'occasion d'un arrêt de travail...), les exonérations de charges sociales patronales et, enfin, en matière de sécurité, une information le 2<sup>ème</sup> jour sur la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'animation a été assurée par Damien KAUFFMANN, inspecteur du travail, Michel

CAPUT, chargé de communication MSA et Didier ORIVELLE, conseiller en prévention MSA.

Les informations communiquées n'ont pas manqué d'interpeller, de faire réagir, suscitant de très nombreuses questions complémentaires.

La question de la responsabilité du chef d'entreprise, lorsque toutes les dispositions relatives à la sécurité ne sont pas prises, a fait l'objet d'un large débat. Les participants ont pu d'ailleurs confronter leurs expériences en matière de sécurité.

Les chefs d'entreprise présents se sont montrés satisfaits et ont mis en avant les informations "très instructives et complètes sur des sujets pourtant complexes", l'un d'eux ajoutant : "cela nous met face à nos responsabilités".

Quant à Cyrille PLONGUE, il tient à préciser qu'à la fin de la 2<sup>ème</sup> journée, "tous les participants avaient quasiment bouclé la rédaction de leur document unique d'évaluation des risques professionnels". Et de regretter toutefois "une participation qui n'est pas totalement à la hauteur, même si je suis persuadé que c'est par ce type d'actions très concrètes, qui répond aux préoccupations de nos adhérents, que nous parviendrons à convaincre toujours plus de chefs d'entreprise". ■

## services



## Votre Point Visio Public en libre service à Thiaucourt

Pour offrir des services de qualité aux usagers en milieu rural et faciliter leur accès aux démarches administratives, la région Lorraine et la Communauté de Communes des 3 Vallées ont mis en place une borne multimédia interactive à Thiaucourt.

La MSA Lorraine est partenaire de cette expérimentation qui a, notamment, l'avantage de compléter son offre de services.

Ce point Visio Public situé dans les locaux de la Communauté de Communes, 2 rue Henri Poulet, vous offre la possibilité d'entrer en relation directe, gratuitement, et sans vous déplacer, avec les conseillers de la MSA Lorraine.

Grâce à l'imprimante et au scanner mis à

vos disposition, vous avez également la possibilité de compléter à distance vos formulaires administratifs et d'échanger vos documents.

En un simple clic, rejoignez-nous, les mardis et jeudis de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, pour dialoguer en toute confidentialité. ■